

<b>Zeitschrift:</b>	Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
<b>Band:</b>	10 (1943)
<b>Heft:</b>	10-12
<b>Artikel:</b>	Rapport du comité directeur présenté à la 9e assemblée générale, tenue à Soleure le dimanche 26 septembre 1943
<b>Autor:</b>	Montandon, Léon
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-698092">https://doi.org/10.5169/seals-698092</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Jehan Vallier, aïeul de la branche cadette, naquit à Cressier en 1482. En 1521, il est reçu bourgeois de Soleure avec sa femme, Jehanne Maillard, de Gléresse. Trois ans après, les Cantons l'abordèrent en même temps que son frère Pierre. Il paraît s'être fixé définitivement à Soleure, dont il devint conseiller et où il mourut en 1549. Veuf, il s'était remarié avec Marie Graff, de cette ville. Un de ses arrière-petits-fils, Joseph, acquit en 1650 la seigneurie de Vendlincourt près de Porrentruy.

Cette branche, et par elle, la famille Vallier, s'éteignit dans les enfants de François-Louis, bailli de Bechburg et chambellan du Roi de Prusse, et de Marguerite de Roll d'Emmenholz, soit: Caroline, 1798-1860, femme d'Amanz-Fidel Glutz de Blotzheim, et Rodolphe, né en 1808, historien de sa famille, mort célibataire en 1887, dernier du nom.

Rien n'est plus ennuyeux qu'une sèche généalogie. Je me suis efforcé d'élaguer les rameaux sans attrait et de faire revivre les personnages qui le méritaient à la lumière un peu maigre des documents parvenus jusqu'à nous. J'espère avoir réussi à éveiller en vous un peu d'intérêt pour ces Neuchâtelois à qui la fortune sourit à Soleure.

### *Rapport du Comité directeur*

*présenté à la 9<sup>e</sup> assemblée générale, tenue à Soleure  
le dimanche 26 septembre 1943*

Mesdames et Messieurs,

L'année dernière nous avons siégé en commun avec la Société suisse d'héraldique, à Yverdon et Payerne, les 5 et 6 septembre. La première journée fut consacrée avant tout à l'héraldique, et le lendemain, tandis que les fervents du blason visitaient Estavayer et Payerne, nous avons tenu séance dans cette dernière localité. Nous décidâmes, au cours de la séance, de nous joindre encore aux héraldistes pour la réunion de 1943. Il était convenu qu'elle aurait lieu à Winterthour.

Dès lors, on s'est rendu compte que, bien que généalogistes et héraldistes aient souvent besoin les uns des autres et travaillent dans des directions parallèles, une séance commune ne présente pas que des avantages. Pour nous, en particulier, qu'elle oblige à un déplace-

ment de deux jours, nous devons subordonner notre programme à celui de nos voisins. Il était donc préférable de revenir à des séances séparées. Les heraldistes se sont rencontrés à Winterthour au début de ce mois et nous voici plus à l'aise, ici à Soleure, pour parler de nos affaires.

*Comité directeur.* C'est la dernière fois que le Comité directeur issu de l'assemblée de Lausanne a l'honneur de se présenter devant vous. Arrivé au terme de son mandat, il passe la main aux collègues de Bâle, qui ont bien voulu assumer la direction de la société et vous proposent, pour composer le comité, les personnes dont vous avez trouvé les noms au dos de la convocation.

*Effectif.* Dans notre rapport de 1942, nous disions que la société comptait 336 membres; aujourd'hui nous sommes 352, malgré six démissions et un décès: le Dr Moser à Romanshorn.

Malgré les temps peu propices que nous traversons, l'effectif de la société s'accroît lentement, mais, fait intéressant, un nouveau groupement vient de se constituer à Genève. Nous saluons sa naissance avec plaisir, et nous ne doutons pas que les Galiffe et autres généalogistes renommés ne trouvent de nombreux disciples dans la génération présente des Genevois.

Les groupements locaux ou régionaux sont la plus belle manifestation de l'activité de la société. Ils tiennent des séances régulières, au cours desquelles de nombreuses études sont présentées et des problèmes généalogiques posés et discutés. Souhaitons que l'exemple de Genève ait des imitateurs dans d'autres villes de notre pays.

*Comptes.* Vous avez reçu, avec la convocation, un extrait des comptes de la société pour 1942 et une situation provisoire pour 1943. Il en résulte que le premier de ces exercices présente un solde actif de fr. 104.15, tandis que le second se soldera probablement par un déficit. En attendant que notre trésorier, M. Du Bois vous renseigne plus complètement sur notre situation financière, nous voulons insister pour que le paiement de la cotisation ait lieu dans les premiers mois de l'année. Malgré les avertissements et les rappels du trésorier, il y a encore un certain nombre de sociétaires qui tardent à payer leurs cotisations.

*Questions en suspens.* A Payerne, nous avons abondamment discuté de la carte de recommandation, du répertoire général des registres d'état civil et de la Bibliographie généalogique. Ces problèmes, dont vous entretiendrez tout à l'heure M. Oehler, n'ont pas encore trouvé de solution. Un projet de carte de recommandation a été élaboré. Il fut soumis, par les soins de l'Office fédéral de l'état civil aux autorités cantonales de surveillance et aux Archives cantonales. Contrairement à ce que l'on était en droit d'espérer, la création d'une carte de recom-

mandation a soulevé une opposition très nette dans quelques cantons. Ces derniers formulent en outre des objections à l'établissement d'un répertoire général des registres d'état civil. Reconnaissons, d'autre part, que la plupart des cantons, notamment ceux qui ont centralisé les anciens registres de paroisse aux Archives de l'Etat, saluent avec plaisir notre initiative et l'encouragent.

*Le «Généalogiste».* Les statuts confient la rédaction de notre bulletin à deux rédacteurs, un de langue allemande, l'autre de langue française, nommés par le Comité directeur. Nos collègues de Bâle proposent de placer à la tête du journal une commission de rédaction composée de cinq personnes: trois de langue allemande et deux de langue française.

Le grand comité en a discuté ce matin et pour faire partie de cette commission il vous proposera de désigner M. August Burckhardt, Bâle, Mlle Marguerite Alioth, Arlesheim, MM. Ekkehard Weiss, Bâle, Auguste Bouvier, Genève, et Léon Montandon, Neuchâtel.

Depuis notre assemblée de Payerne, quatre numéros du bulletin ont paru. Signalons que dans celui de mars, notre collègue, M. J.-W. Meyer a commencé la publication du catalogue de la bibliothèque de la société. Les ouvrages sont déposés à la Bibliothèque Nationale suisse à Berne, où ils peuvent être demandés en prêt.

*Le «Généalogiste»* a eu la bonne fortune de pouvoir publier le discours que M. Philippe Etter a prononcé, le 26 juin 1942 à Zurich, au congrès Jeunesse et Famille. Un tirage à part de ce discours est entré dans la première série de nos publications sous N° 12. La série d'articles publiés par notre infatigable collègue, M. J. P. Zwicky, dans le «Généalogiste» de 1936 à 1942 sous le titre de *Ahnentafeln berühmter Schweizer*, a été réunie en une brochure de 48 pages, avec une table des noms. Elle porte le N° 11 de la même série de nos publications.

*Bureau central.* Une société comme la nôtre, constamment appelée à répondre à de nombreuses demandes de renseignements et qui a pour but de stimuler les études généalogiques comme aussi de grouper toutes les publications et les manuscrits se rapportant à l'histoire des familles suisses, se devait d'organiser un bureau central à proximité du dépôt de notre bibliothèque.

Dès le début, M. Robert Oehler a bien voulu se charger de diriger ce bureau et de répondre, avec sa bienveillance coutumière, aux demandes fréquentes qui lui furent adressées. Jusqu'en 1940, il assuma, en outre, les fonctions de secrétaire de la société; il est au surplus rédacteur du «Généalogiste». Ces multiples fonctions sont devenues une charge trop lourde, et M. Oehler a décidé de renoncer à gérer le Bureau central.

Une réorganisation de celui-ci s'imposait. Le groupe de Berne, plus particulièrement intéressé à sa bonne marche, nous fait aujourd'hui la proposition de soumettre le bureau à un règlement spécial, précisant son organisation, son activité et fixant le tarif des émoluments qu'il peut être appelé à réclamer.

Le projet de règlement prévoit que le Bureau central est dirigé par une Commission de surveillance d'au moins trois membres, nommés par l'Assemblée générale, mais choisis dans le groupe de Berne. Cette commission nomme le gérant et règle ses obligations par un contrat. Le projet prévoit qu'un collaborateur généalogique peut être adjoint au gérant pour entreprendre des recherches plus spéciales et que, dans certains cas, le concours de correspondants sera sollicité.

L'adoption du projet du groupe de Berne entraînera une révision des articles 12, 16 et 17 des statuts, puisque le gérant ne serait plus nommé par l'Assemblée générale.

Mesdames et Messieurs,

Au moment de mettre le point final à notre dernier rapport, nous voulons rappeler que notre société compte dix ans d'existence. La séance de fondation est du 11 septembre 1933, et le 18 mars suivant, une assemblée générale, convoquée à Berne, adopta le projet de statuts et confirma le comité provisoire, qui devint ainsi définitivement l'organe de la jeune société. La publication d'un bulletin s'avérait nécessaire, mais si modeste fut-il la société ne pouvait en assumer seule les frais. Jusqu'à la fin de 1937, le «*Généalogiste*» trouva un abri sous la couverture du «Collectionneur suisse», puis, dès 1938, il vole de ses propres ailes.

Dix ans sont peu de chose dans la vie d'une société. Nous pouvons toutefois constater que durant ce court laps de temps, notre regroupement n'est pas resté inactif; il a travaillé, il a suscité de nombreuses bonnes volontés, il a montré que, dans le domaine de l'étude des familles suisses, beaucoup restait à faire, pour le plus grand bien de l'ensemble du pays.

Neuchâtel, 23 septembre 1943.

Au nom du Comité directeur:

*Le Président,  
Léon MONTANDON.*

### *Tätigkeitsbericht der Gruppe Basel*

Ueber die Tätigkeit der Gruppe Basel der SGFF kann dieses Jahr nicht viel und besonders nichts Aussergewöhnliches berichtet werden. Wie gewohnt versammelten sich die aktiveren Mitglieder im Restaurant zum